

République française

Département de l'Aveyron

COMMUNE DE BELCASTEL

Séance du 15 octobre 2020

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 09/10/2020

Présents : 11

L'an deux mille vingt et le quinze octobre à vingt heures trente le Conseil Municipal de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean-Louis BESSIERE, Marie-Noëlle DANTAN, Eliane PARIS, Jean-Marie BONNEVIALE, Fabienne LANDES, Daniel BOURDY, Vincent REYNIER, Régine RIGAL, Audrey VIGUE-BOU, Jean-Pierre ALQUIER, Hélène BIBAL

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Fabienne LANDES

Objet: Assainissement de la rive gauche de la rivière Aveyron. Révision du zonage d'assainissement communal - DE_2020_057

Assainissement de la rive gauche de la rivière Aveyron

Monsieur le Maire rappelle que la Maîtrise d'Œuvre de l'opération d'assainissement de la rive gauche de la rivière Aveyron a été confiée au bureau d'études Aveyron Études Environnement (A2E).

Les dernières études proposent la mise en place de réseaux d'assainissement d'eaux usées et d'un poste de refoulement des eaux usées avec raccordement au réseau public communal nécessitant une traversée de la rivière Aveyron.

Le coût prévisionnel définitif de l'opération se présente comme suit :

- Réseau d'Eaux Usées	93 429,00 € HT
- Montant total prévisionnel – Travaux	93 429,00 € HT
- Rémunération du Maître d'Œuvre	8 500,00 € HT
- Essais de réception	5 500,00 € HT

- Branchement électrique poste	5 000,00 € HT
- Imprévu et divers	4 571,00 € HT
- Montant total prévisionnel – Prest. Complémentaires	23 571,00 € HT
- Coût prévisionnel définitif – Opération	117 000,00 € HT

Afin de poursuivre cette opération, il convient d'engager la procédure de consultation des entreprises. Une consultation de type procédure adaptée sera lancée afin de retenir l'entreprise qui réalisera les travaux de construction des réseaux d'assainissement.

Monsieur le Maire expose le plan de financement prévisionnel de l'opération prenant en compte les différentes subventions susceptibles d'être apportées par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil départemental de l'Aveyron.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	117 000,00 € HT
AEAG : 70%	81 900,00 € HT
Conseil Départemental de L'Aveyron: 10%	11 700,00 € HT
Autofinancement: 20%	23 400,00 € HT

Révision du zonage d'assainissement communal

Monsieur le Maire expose également la nécessité de réviser le zonage d'assainissement communal. En effet, suite à la remise des études d'assainissement de la rive gauche, il apparaît que certains secteurs de la Commune doivent être intégrés à la zone d'assainissement collectif actuelle pour des contraintes technico-économiques particulières.

Monsieur le Maire précise que cette opération nécessitera la mise en œuvre d'une procédure d'enquête publique. Il ajoute que le bureau d'études Aveyron Études Environnement (A2E) a aussi été mandaté pour l'élaboration du dossier de révision du zonage d'assainissement.

OUI cet exposé et après en avoir délibéré le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'APPROUVER l'opération et les études de projet du Maître d'Œuvre ;
- de SOLLICITER les aides du Conseil départemental de l'Aveyron et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- de S'ENGAGER à respecter la charte de qualité de pose des réseaux d'assainissement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;

- de S'ENGAGER à assurer le financement complémentaire des travaux et à inscrire chaque année, sur son budget, les ressources nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des installations subventionnées ;
- de DONNER mandat au Maire pour engager la procédure de consultation des entreprises en vue de la réalisation des travaux de construction des réseaux d'assainissement ;
- de DONNER mandat au Maire pour signer le marché de travaux à la suite des opérations de consultation, ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- de S'ENGAGER à réviser le zonage d'assainissement, en incluant dans la zone d'assainissement collectif les parcelles desservies par le réseau public d'assainissement ;
- de DONNER pouvoir au Maire pour solliciter, auprès des autorités compétentes, la désignation du commissaire enquêteur et nommer le commissaire enquêteur, afin de permettre le lancement de l'enquête publique relative à la révision du zonage d'assainissement.

Fait et délibéré à BELCASTEL, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les conseillers susnommés.

Acte dématérialisé,
Le Maire,

Jean-Louis BESSIERE

Acte rendu exécutoire par

- dépôt en Préfecture le:
- affichage en date du:



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **ASSAINISSEMENT DE LA RIVE GAUCHE DE LA RIVIÈRE AVEYRON.
RÉVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL**

.....
Date de décision: 15/10/2020

Date de réception de l'accusé 19/10/2020
de réception :

.....
Numéro de l'acte : DE_2020_057

Identifiant unique de l'acte : 012-211200241-20201015-DE_2020_057-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8 .1

Domaines de competences par themes
Environnement
réseau humide (eau, assainissement)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : ASSAINISSEMENT DE LA RIVE GAUCHE DE LA RIVIÈRE AVEYRON.
RÉVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL -
DE_2020_057.pdf (99_DE-012-211200241-20201015-DE_2020_057-
DE-1-1_1.pdf)

